

LE CENDRE

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME
ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 30 MARS 2023

Date et heure de la séance : 5 AVRIL 2023 à 18 h 30

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 17

Absents avec procuration : 5

Absents : 7

Présents : Mme Jacqueline BOLIS - MM. Jean-Marc BRUSTEL - Jacques DUBOISSET - Thibaut FABRY - Pierre FERNAND - Mmes Margaux FOURTIN - Christelle GERMAIN - Adrienne LIBIOUL - Christel MARCHENAY - Aurélie MEJEAN-LAIRE - MM. Pierre MESURE - Sébastien MORIN - Mme Sylvie PARIS - MM. Bruno PONTRUCHER - Jean-Paul PRESLE - Jean-François RAZAVET - Mme Karine VALLUY.

Absents avec procuration : M. Nicolas BERNARD procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - Mme Sabrina LARRIEU procuration à Mme Karine VALLUY - Mme Vanessa PASDELOUP procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à M. Sébastien MORIN.

Absents : Mme Nastascia ACCOT - M. Damien BONJEAN - Mme Sandrine BONNET - MM. Florian CATINOT - José MAGALHAES - Mme Valérie MONTEIRO - M. Hervé PRONONCE.

Secrétaire de séance : Mme Karine VALLUY.

Président de séance : Mme Jacqueline BOLIS.

N° 23/04/05/008

OBJET : Demandes de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes pour financer les actions culturelles de la Ville.

Afin de permettre aux collectivités de réaliser leur saison culturelle et/ou certains projets culturels, le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et la Direction Régionale des Affaires culturelles, accordent des subventions.

Après avis favorable émis par la commission «finances-budget» au cours de sa réunion du 27 mars 2023, il est donc proposé aujourd'hui au Conseil Municipal :

➤ de solliciter des subventions suivantes pour le financement :

- du «festival de marionnettes et de théâtre d'objets» :
 - Auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes : «soutien aux festivals» d'un montant de 6 000 €.

- Auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes : « soutien au festival » d'un montant de 4000 € en 2023, 6000 € en 2024 et 2025

➤ et d'autoriser le Maire, ou son adjointe à la culture, à déposer les dossiers correspondants.

Le Responsable du service Culture sera chargé du suivi administratif des demandes.

Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITE

POUR EXTRAIT CONFORME.

La Secrétaire de Séance,

Karine VALLUY



Le Maire,

Hervé PRONONCE

ACTE EXECUTOIRE

Publié le 11 AVR. 2023
Reçu en préfecture le 11 AVR. 2023

La Directrice Générale des Services,

Caroline SOULIGOUX.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.